

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 1 février 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Lindsay Tuer, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 11 JANVIER 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #264-1-2015 CONCERNANT L'INTÉGRATION DES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLÈRES
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JANVIER 2016
7. ADMINISTRATION
- 7.1. RÈGLEMENT #337-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #337-2015 CONCERNANT LES PESTICIDES ET LES ENGRAIS
- 7.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'UN ROND-POINT SUR LE CHEMIN MAPLE TERRACE
- 7.3. SIGNATURES REQUISES SUR LES CHÈQUES
- 7.4. SIGNATURES REQUISES POUR LE COMPTE DE BANQUE
- 7.5. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE
- 7.6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2015
8. CHEMINS
- 8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 8.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE
- 8.3. RÉSOLUTION CONCERNANT UN APPEL D'OFFRES POUR L'ABAT-POUSSIÈRE
9. INCENDIE
- 9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE JANVIER
10. VARIA
11. COMPTES À PAYER
12. LEVÉE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#016-0216 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 11 JANVIER 2016

#017-0216 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016 soit adopté avec les corrections.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 8 personnes

5. URBANISME

5.1. AVIS DE MOTION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #264-1-2015 CONCERNANT L'INTÉGRATION DES DROITS ACQUIS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par le conseiller Julian Tuer pour adopter le règlement # 264-1-2015.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JANVIER 2016

Permis émis

- 3 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en janvier 2016 pour une valeur de 40 000 \$.

Inspections/ infractions

- Quatre inspections de permis ont été effectuées.
- Aucune infraction constatée.

Autre

- Mise en conformité du chemin Maple Terrace - acquisition du rondpoint.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. RÈGLEMENT #337-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #337-2015 CONCERNANT LES PESTICIDES ET LES ENGRAIS

ATTENDU QUE les applications à des fins agricoles au sens de la Loi sur les producteurs agricoles L.R.Q., c.P-28 sont régies selon le Code de gestion des pesticides du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité ne souhaite pas mettre d'entraves inutiles aux producteurs agricoles ;

#018-0216 EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET

APPUYE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #337-2016 modifiant le règlement #337-2015 soit adopté.

7.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'UN ROND-POINT SUR LE CHEMIN MAPLE TERRACE

ATTENDU QUE le cadastre du chemin Maple Terrace n'inclut pas le rondpoint aménagé à son extrémité ;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement #265-2008, tout chemin sans issue doit être pourvu d'un cercle de virage d'un diamètre minimum de 35 mètres ;

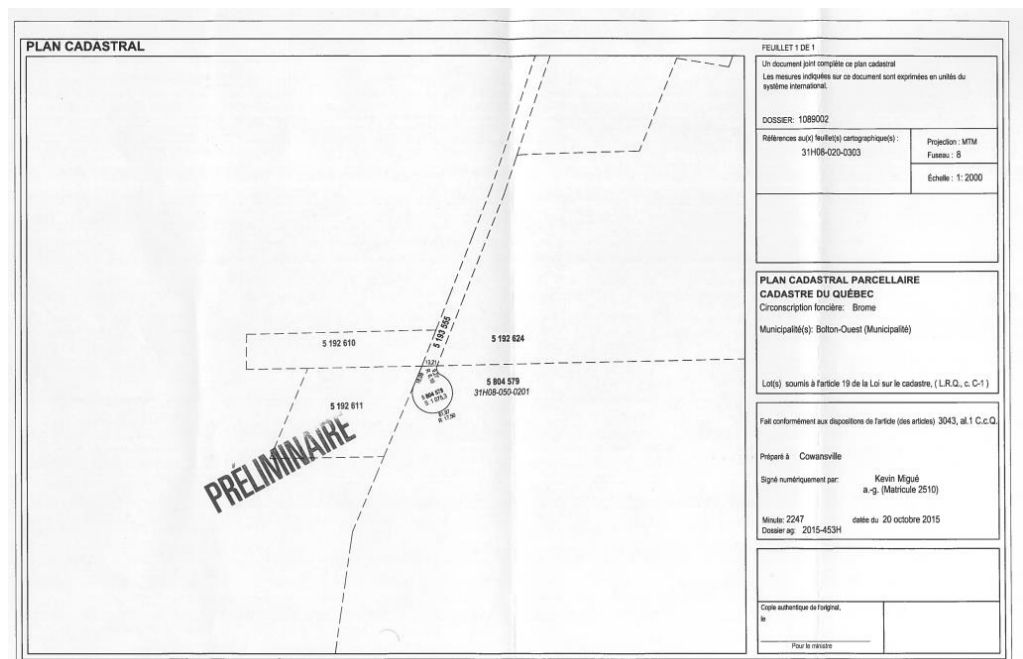
ATTENDU QUE le propriétaire du terrain sur lequel le rondpoint est actuellement aménagé accepte de céder cette partie à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un plan de la part de Migué Arpenteur-Géomètre Inc. identifiant le rondpoint ;

#019-0216 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest achète à M. Michel Langlois le terrain sur lequel le rondpoint est actuellement aménagé selon l'arpentage effectué par Claude Migué.

QUE la municipalité achète le terrain au coût d'un dollar et qu'elle prenne en charge les frais de notaire pour un montant maximal de 1 000\$.



7.3. SIGNATURES REQUISES SUR LES CHÈQUES

#020-0216 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la signature de Philippe De Courval comme Directeur-général est obligatoire sur un chèque ainsi qu'une signature de Donald Badger, maire.

QU'en cas d'incapacité d'une des deux personnes, Julian Tuer, conseiller, soit autorisé comme signataire.

7.4. SIGNATURES REQUISES POUR LE COMPTE DE BANQUE

CONSIDÉRANT que Philippe De Courval, directeur général et Donald Badger, maire, sont les deux signataires concernant le compte de banque et les placements à la BMO ;

CONSIDÉRANT que deux signataires sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite planifier une solution alternative en cas de problèmes ;

#021-0216 EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE Julian Tuer, conseiller, soit autorisé à signer au nom de la municipalité tous documents concernant le compte de banque et les placements à la BMO.

7.5. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE

LA LISTE DES DONATEURS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE BERNARD COTÉ EST DÉPOSÉE.

7.6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

LE RAPPORT FINANCIER EST DÉPOSÉ.

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Vérification du travail (enlèvement de la plaque de glace avec une rétrocaveuse) sur la fuite mi-côte, chemin Mountain.
- Réunion du comité de la voirie le 13 janvier.
- Rédaction du rapport avec l'aide de quelques participants et début du suivi de plusieurs points.
- Coupe de quelques arbres qui étaient penchés par-dessus Argyll et Mountain.
- Suivi d'une demande aux responsables de nettoyer le chemin Argyll suite au débusquage des arbres sur le chemin public par une débusqueuse.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE

LE RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.3. RÉOLUTION CONCERNANT UN APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium 35% en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

#022-0216

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*le chlorure de calcium 35% en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

9. INCENDIE

9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE NOVEMBRE

11 janvier 2016

Arbre sur le chemin Bolton Pass

178,00\$

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

10. VARIA

- Le préfet de la MRC est malade.
- Le comité agro-alimentaire est de retour par l'entremise du CLD.
- Les maires d'Abercorn et Frelighsburg ont démissionnés.

11. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 décembre 2015	268 963,89	\$
Déboursés de janvier 2016	119 641,18	\$
Dépôts de janvier 2016	39 754,64	\$
Solde à la banque au 31 janvier 2016	189 077,35	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

#023-0216

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois de janvier 2016 soit approuvés et que les paiements du 1 février 2016 au montant de 135 209,39\$ soient émis.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT À 20H20.

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 7 MARS 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

Faits saillants

Période de questions

Paul Hébert

QUESTIONS : De quoi est-il question dans l'avis de motion concernant le règlement #264-1-2015 sur le droits acquis pour les carrières et sablières ?

RÉPONSE : L'avis de motion portant sur le règlement #264-1-2015 concernant l'intégration des droits acquis pour les carrières et sablières est un ajustement pour rendre nos règlements conformes pour approbation par le ministre.

Howard Salisbury

QUESTIONS : En quoi consiste le règlement #337-2016 modifiant le règlement #337-2015 concernant les pesticides et les engrais ? Est-ce que les gens vont encore pouvoir planter des néonicotinoides ?

RÉPONSE : À la base, nous étions un peu plus sévères que le gouvernement provincial au niveau agricole. Cette modification a pour tout de ne pas s'immiscer dans la juridiction provinciale à cet effet.

PDC/js

Les faits saillants de la période de questions sont à titre indicatif seulement et ne font en rien partie du procès-verbal. Ils ne sont pas adoptés.

Liste des dépenses de janvier 2016 / List of expenses for January 2016

Bolton Ouest

<i>#</i>	<i>Nom/Name</i>	<i>Montant/Amount</i>
1	Infotech	6 487,86 \$
6	Bell Canada	222,37 \$
15	Entreprises R.P. Enr.	47 359,55 \$
17	Hydro-Quebec	488,92 \$
46	Petty Cash	178,97 \$
51	Receveur général du Canada	1 817,04 \$
68	Construction DJL	638,82 \$
72	ROCH VALLIERES inc.	19 047,91 \$
120	MASTERCARD	855,80 \$
128	iTeract Inc.	91,93 \$
135	BROME BRANCH #23 POPPY FUND	40,00 \$
154	MARGOT ALLEN	35,00 \$
157	ALARMEX inc.	277,85 \$
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	10 358,73 \$
181	Les Pompages West Brome	206,96 \$
206	Revenu Québec	4 018,49 \$
207	Bell Mobilité Inc.	74,05 \$
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	479,17 \$
250	Xerox Canada Ltée	722,09 \$
251	ADMQ	496,69 \$
285	Neopost Canada Ltée	44,67 \$
291	CIMA+ s.e.n.c.	5 553,29 \$
296	Freight Carriers Association of Can	63,00 \$
325	Guarana	684,10 \$
326	Centre Elect. Informatique Knowlton	22,99 \$
329	Rona Inc	77,53 \$
349	Dolorès Lemoine	207,15 \$
351	Construction du Bassin	2 213,27 \$
352	BAUVAL TECH-MIX	553,31 \$
353	Outillage Rioux	6 304,20 \$
354	Rainville Gaz Propane	1 323,06 \$
355	Solange Paquette	56,00 \$
356	Receveur General du Canada	2 000,15 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 834,29 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 110,90 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 354,45 \$
320RHIJ	RHICARD JOHN	150,00 \$
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	1 666,54 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 757,47 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 110,90 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 124,50 \$
320RHIJ	RHICARD JOHN	150,00 \$
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	1 565,29 \$
	Banque	30,00 \$
Total		124 855,26 \$

Liste des paiements émis au 1 fevrier 2016

List of payments issued February 1, 2016

<i>#</i>	<i>Nom/Name</i>	<i>Montant/Amount</i>
1	Infotech	574,88 \$
6	Bell Canada	220,95 \$
15	Excavations R.P. Hume Inc.	44 010,95 \$
51	Receveur général du Canada	2 102,31 \$
61	MRC BROME-MISSISQUOI	56 282,75 \$
67	Ville de Lac Brome	316,80 \$
120	MASTERCARD	662,37 \$
128	iTeract Inc.	91,93 \$
161	RONA LÉVESQUE	10,34 \$
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	10 358,73 \$
207	Bell Mobilité Inc.	17,24 \$
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	479,17 \$
250	Xerox Canada Ltée	721,71 \$
330	Instalations Electriques Quilliams	2 958,89 \$
355	Solange Paquette	84,00 \$
357	Services Communautaire du Lac Brome	4 312,50 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 780,87 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 110,90 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 546,60 \$
320RHIJ	RHICARD JOHN	150,00 \$
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	1 677,34 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 757,47 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 110,90 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 124,50 \$
320RHIJ	RHICARD JOHN	150,00 \$
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	1 565,29 \$
	Banque	30,00 \$
Total		135 209,39 \$